



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. André GERVAIS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Didier MARTIN	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT	

Membres absents :

Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
M. Mohammed IZIMER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Schéma directeur en faveur des cyclistes - Avenant au marché de travaux concernant la construction de pistes cyclables

Le Conseil de Communauté a voté le 27 septembre 2004 l'approbation du schéma directeur en faveur des cyclistes.

Le montant maximum annuel du marché de travaux à bons de commande pour la construction de pistes cyclables programme 2005-2008, attribué au groupement SNEL agence SGREC Est-VDS Paysage basée à Chevigny-Saint-Sauveur, était initialement fixé à 1 196 000 € TTC par an.

A la suite de la création de la piste cyclable du lac Kir et des demandes liées à ces travaux, le projet initial a été modifié (mise en place de sur-largeur pour les piétons, mise en place de barrières-bois pour empêcher les voitures de stationner sur la piste, renforcement tout le long du parcours de la signalisation horizontale et verticale, plantations d'arbres pour mieux réparer les flux, ...).

Des travaux non prévus initialement : fermeture de deux buses d'eaux pluviales provenant de la commune de Talant et le renforcement de la structure de la piste à cet endroit, ont entraîné une réévaluation du coût estimatif par l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Afin de prendre en compte ces modifications, il convient de délibérer pour autoriser la passation et la signature de l'avenant (supérieur à 5%) au marché de travaux. Le montant du marché initialement prévu à 1 196 000 € TTC est porté à 1 289 448,66 € TTC, soit une plus-value de 93 448,66 € TTC.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

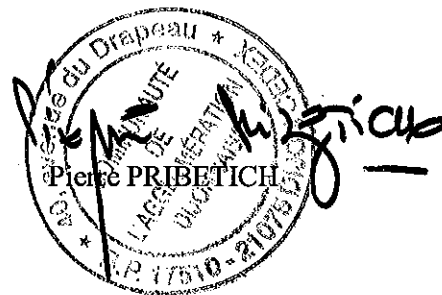
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de travaux.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 7 mai 2009

Publié le 15 MAI 2009

Déposé en Préfecture le



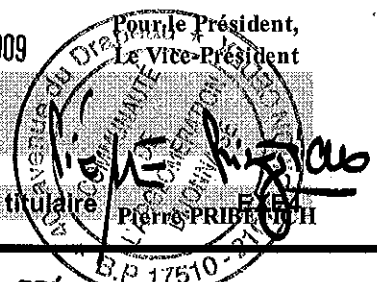
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009



15 MAI 2009

AVENANT : N°03



A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Communauté de l'Agglomération Dijonnaise – 40 Avenue du Drapeau – B.P. 17510 – 21075
Tél. 03 80 50 35 35 – Fax : 03 80 53 13 36 – contact@grand-dijon.fr

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009



Titulaire du marché objet du présent avenant :

Groupement SNEL – VDS paysage – Agence SCREG EST – 5 Rue de la Fonderie
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Objet du marché objet du présent avenant :

Marché de travaux à bons de commandes pour la construction de pistes cyclables dans l'Agglomération Dijonnaise
programme 2005-2007

Montant initial du marché : Article C2 : Maximum annuel de 1 000 000.00 € H.T. soit 1 196 000.00 € T.T.C.

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le présent avenant n°03 est rédigé suite à des imprévus de travaux :

- Mise en place de surlageur pour les piétons,
- Mise en place de barrières bois,
- Mise en place de signalisation verticale et horizontale,
- Plantations d'arbres.

	Montant en € H.T.	T.V.A.	Montant en € T.T.C.
Montant initial maximum annuel du marché	1 000 000.00	196 000.00	1 196 000.00
Nouveau montant maximum annuel du marché	1 078 134.33	211 314.33	1 289 448.66

En toutes lettres :

Montant initial maximum annuel du marché	Un million cent quatre vingt seize mille euros Toutes Taxes Comprises
Nouveau montant maximum annuel du marché	Un million deux cent quatre vingt neuf mille quatre cent quarante huit euros et soixante six cents

Le montant du marché initial maximum annuel «Marché de travaux à bons de commandes pour la construction de pistes cyclables dans l'Agglomération Dijonnaise» attribué au Groupement SNEL – VDS paysage – Agence SCREG EST – 5 Rue de la Fonderie - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR est par conséquent porté de 1 196 000.00 Euros T.T.C. à 1 289 448.66 Euros T.T.C., soit une plus-value de 93 448.66 Euros T.T.C. Ainsi, l'avenant entraîne une augmentation du montant du marché de 7,8%.

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minafi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Les autres clauses du marché sont inchangées et demeurent applicables.

C. Signatures des parties

EXE4

A DIJON, le

Le titulaire,
Signature & Cachet

Le pouvoir adjudicateur ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement
compétent pour signer le marché
(signature)

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Marché N° 05-14

Avenant N° 1

page : / 2